

BUDGET 2011 :

la rigueur s'installe pour 3 ans !

Page 1

Édito

- Budget 2011 : la rigueur s'installe pour 3 ans !

Page 2

Infos Centrale-Écoles

- La question des seniors : une réalité alarmante
 - L'accord cadre sur le Télétravail

Résultats électoraux

Calendrier social

Page 3

- Catégorie B : Nouvel Espace Statutaire (NES)
- Le monde mutualiste collecteur d'impôts !
- L'indicateur de « bien-être » de l'Insee

Page 4

- Retraites : même promulguée, la loi demeure injuste !
- Retraites : la réforme systémique vue par la CFDT

Bercylien

Directeur de la Publication

Christiane JOHO

Comité de rédaction

Marie-Claire AUTIER

Daniel BARRIÈRE

Christian CHAMOREAU

Christine GASPARELLA

DIRECCTE - Écoles

Albert AMBOISE

Patrick CROSNIER

Avec un déficit public qui s'établit à 150 milliards d'euros fin 2010, la fonction publique est mise au régime sec :

- **Pouvoir d'achat en régression** : aucune augmentation du point d'indice, mais une augmentation de 0,27 % au 1^{er} janvier 2011 de la cotisation retraite des fonctionnaires ;
- **Suppression de 31 638 emplois de fonctionnaires** dont 3 178 dans nos ministères économiques et financiers et 129 dans le seul périmètre de notre administration centrale. Si quelques recrutements sont prévus (190 pour le « programme 218 » géré par le Secrétariat Général), 10 %, seulement, le seront par voie de concours ;
- **Complémentaires santé et retraite taxées à 3,5 %** : la mutuelle des Finances, entre autres, n'aura probablement pas d'autre choix que de répercuter cette taxe sur les cotisations des adhérents ;
- **Hausse des prix à la consommation** : loyers, électricité, gaz, transports en commun...

Et la RGPP se poursuit au pas de charge avec une réorganisation territoriale d'une ampleur inégalée dans un contexte économique et social déprimé.

Dans le projet de loi de finances 2011, le gouvernement se borne à colmater les brèches des déficits cumulés aggravés par la crise économique, à défaut d'une réforme profonde des impôts et des prélèvements sociaux.

La communication des ministres met l'accent sur le « coup de rabet » des niches fiscales et sociales qui produira une recette budgétaire de 9,4 milliards d'euros en 2011. Avec d'autres mesures, la recette budgétaire supplémentaire atteindrait environ 4 % des recettes prévisionnelles 2011 établies à 271,3 milliards d'euros.

Mais, hors de question de remettre en cause le bouclier fiscal sauf à envisager de supprimer l'ISF : la suppression de l'un rapportera 600 millions d'euros quand la suppression de l'autre coûtera plus de 3 milliards !

La CFDT est opposée aux choix budgétaires pour 2011 : les prélèvements fiscaux continuent à baisser, surtout pour les plus riches. Les fonctionnaires comme une grande partie des salariés, continueront à supporter l'essentiel des efforts de réduction des déficits publics. ■

La question des seniors : une réalité alarmante

Avec un taux d'emploi de 38,1 % des hommes et des femmes de plus de 50 ans, la France se place au 18^{ème} rang parmi les 27 pays de l'UE, en retard sur la moyenne européenne (44,7 %) et très loin derrière la Suède qui affiche un taux d'emploi des plus de 50 ans de 69,6 %.

À l'administration centrale, le groupe de travail du 10 novembre dernier a consisté essentiellement à faire un état des lieux pour constater une moyenne d'âge de plus de 50 ans, toutes catégories confondues !

Aujourd'hui il y a péril en la demeure : des compétences et savoir-faire détenus par les seniors ne sont pas précisément identifiés, ni a fortiori valorisés, et risquent donc de disparaître. L'administration a-t-elle répertorié dans toutes les directions et services les compétences dont elle a besoin aujourd'hui et dont elle aura besoin demain ? Quelles mesures compte-t-elle prendre pour assurer la transmission des savoirs ?, etc. Un prochain groupe de travail devrait présenter un plan d'action.

La CFDT défend une démarche d'anticipation par une « gestion des âges tout au long de la carrière » en intégrant l'emploi des seniors dans la gestion des emplois et des compétences (GPEC). Cela suppose une gestion des ressources humaines dynamique qui s'appuie sur une véritable « ingénierie sociale ». Le télétravail pourra être l'un des moyens pour aménager les fins de carrière tout en capitalisant les savoirs... ■

Élections 2011

Initiative confédérale
« fonction publique »
1^{er}, 2 et 3 février 2011

Élection des CT dans
toute la Fonction
Publique d'État
20 octobre 2011



Résultats électoraux 2010

CTP de la CRE
(commission de
régulation de l'énergie)
**4 sièges CFDT pour 4
sièges à pourvoir**

CTP de l'ANFR (agence
des fréquences)
**Avec 30% des voix et
3 sièges sur 8 sièges: la
CFDT devient la 1^{ère} OS**



L'ACCORD CADRE SUR LE TÉLÉTRAVAIL : une première pour le dialogue social

Signée par les toutes les organisations syndicales de Centrale le 7 décembre 2010, la convention-cadre sur le télétravail a inauguré la mise en œuvre de la loi sur le dialogue social ministériel sans intervention du législateur. Pour la première fois, un accord a été non seulement négocié mais sera également appliqué de manière autonome (l'expérimentation est prévue jusqu'en 2012).

Un garde-fou contre les abus. Cette convention contient des éléments juridiques précis et contraignants qui doivent satisfaire toutes les parties car ce sont des garde-fous contre les abus de cette nouvelle forme de travail. L'accord a établi des principes fondamentaux comme le respect de la vie privée, le caractère volontaire et réversible du télétravail pour l'agent et le chef de service, ou encore le fait que les télétravailleurs bénéficient des mêmes droits que les agents qui occupent un bureau à Bercy, évitant ainsi qu'ils ne se désocialisent. D'ailleurs il n'y aura pas de télétravail à temps complet : l'agent conserve son bureau et revient dans son service une à deux fois par semaine. L'accord liste des dispositions détaillées suivant les situations, qui concernent la protection des données, l'équipement, le temps de travail, les accidents de service, etc.

Une relation de confiance. Des freins managériaux, organisationnels et culturels persisteront au début : les hiérarchies traditionnelles issues des modèles militaires ont fait leur temps et ne seront plus acceptées par les nouvelles générations. Le management devra se remettre en question, en cessant de se focaliser sur le contrôle du travail et en développant une relation de confiance. L'argument du gouvernement espagnol pour développer le télétravail dans la fonction publique a été qu'**une personne qui travaille dans un environnement qu'elle a choisi est plus motivée et plus productive.** ■

<http://www.cfdt-finances.fr/Accord-cadre-sur-le-Teletravail-en.html>

CATÉGORIE B : Nouvel Espace Statutaire (NES)

La réforme de la catégorie B en administration centrale a pris effet au 1^{er} septembre 2010. Les arrêtés de reclassement sont envoyés aux agents depuis quelques semaines. La mise en paiement et avec le rappel devraient intervenir en janvier 2011, dicit la Direction des Ressources Humaines !

Ce rééchelonnement indiciaire entraîne automatiquement une refonte des barèmes indemnitaires :

- ⇒ les primes directement liées à l'indice (IAT ou IFTS et PR) augmenteront automatiquement lorsqu'il y aura gain indiciaire ;
- ⇒ concernant l'ACF, un barème a été présenté aux organisations syndicales lors du groupe de travail du 10 décembre 2010, sans discussion possible. (www.cfdt-finances.fr/Nouvel-Espace-Statutaire-B-La.html)

La CFDT, qui n'a pas signé cette réforme de la catégorie B, a fermement contesté ce nouveau barème de l'Allocation Complémentaire de Fonction (ACF), qui pénalisera les futurs recrutés en début de carrière, ainsi que les agents reclassés dans certains échelons :

- ⇒ 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} du B1 ;
- ⇒ 6^{ème} et 7^{ème} du B2.

L'administration a répondu qu'une garantie individuelle indemnitaire sera mise en œuvre pour 200 agents. La CFDT condamne cette « GIPA » indemnitaire. De plus, les agents qui ne gagnent aucun point d'indice dans cette réforme verront leur rémunération baisser au 1^{er} janvier 2011 du fait de l'augmentation de la cotisation de pension civile !

L'indicateur de « bien-être » de l'Insee

Suite aux travaux de la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi, en septembre 2009, l'Insee (Institut national de la Statistique et des Études Économiques) a intégré, entre autres, un indicateur de « bien-être » à ses statistiques, afin d'apporter un « éclairage nouveau sur l'économie ».

Il s'agira pour l'Insee de publier un dossier sur les conditions de vie, dans lequel sera mesurée la qualité de vie des ménages en « *prenant en compte les différentes dimensions préconisées dans le rapport* » : les conditions de vie matérielles, les contraintes financières, la santé, l'éducation, les conditions de travail, la participation à la vie publique, les contacts avec les autres, l'insécurité physique et économique.

Des données à surveiller, à l'heure où la frontière entre vie professionnelle et vie privée semble de plus en plus ténue. ■

Malgré les engagements du DRH, Jean-Louis Rouquette, le SDRH a lâché : « *on n'échappera pas à la PFR de la catégorie B, mais ce n'est pas d'actualité...* ».

Concernant les futurs examens professionnels, des arrêtés interministériels sont en cours de rédaction à la Fonction Publique avec des épreuves orales basées sur la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP). Les épreuves seront programmées au mieux à compter de septembre 2011. ■

Le monde mutualiste collecteur d'impôts !

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2011 a ajouté une nouvelle taxe, la TCA (taxe sur les conventions d'assurance) de 3,5 % qui s'ajoute à la taxe CMU de 6,27 %.

Ainsi à compter du 1^{er} janvier 2011, pour 100 € de cotisations à la mutuelle, les 9,77 premiers euros seront reversés à l'État. À cela, s'ajoute l'effet de plusieurs déremboursements du régime de sécurité sociale : les postes de dépenses médicaments, appareillages et prothèses, actes coûteux à l'hôpital et même les affections de longue durée sont concernés.

Ainsi, les mutualistes vont subir la dégradation accélérée de leur pouvoir d'achat, avec une crise économique qui s'installe. Les augmentations des restes à charge des ménages et des mutualistes doivent être prises en charge par l'État employeur qui doit sérieusement envisager une augmentation conséquente de sa participation... ■

RETRAITES : même promulguée, la loi demeure injuste !

L'appréciation générale de la CFDT sur la réforme gouvernementale des retraites reste inchangée : la loi adoptée et promulguée le 10 novembre 2010 est injuste et inefficace !

Rien n'est résolu sur la question du financement à moyen et long terme : l'amendement fixant un rendez-vous en 2013 pour organiser une réflexion nationale sur les objectifs et les caractéristiques d'une réforme systémique, en est l'éclatante illustration. Il est pour le moins surprenant qu'un texte de loi contienne l'aveu de son insuffisance !

Aujourd'hui, il faut nous projeter dans l'avenir car les difficultés de nos concitoyens demeurent : le chômage continue de progresser chez les jeunes et les seniors. Avec le recul de deux ans de l'âge de la retraite, il conviendra de poser très rapidement les actes pour organiser les carrières des seniors en valorisant leurs acquis professionnels par la transmission de leurs savoirs. La protection sociale et son financement avec son volet « complémentaire santé », la création du risque « dépendance », les suppressions d'emplois qui impactent les conditions et l'organisation du travail dans nos administrations, devront être les principaux chantiers de 2011.

Le sentiment d'aggravation des inégalités a rarement atteint un niveau aussi élevé. Il doit être entendu. ■

RETRAITES : la réforme systémique vue par la CFDT

La loi sur les retraites, adoptée et promulguée le 10 novembre 2010, prévoit « l'organisation d'une réflexion nationale sur les objectifs et les caractéristiques d'une réforme systémique ». Cette disposition constitue un aveu sur les limites de la réforme mise en place et engage les futurs acteurs à trouver des solutions durables. Ce débat, la CFDT l'a voulu et défini lors de son congrès de Tours en juin 2010.

Les différents systèmes :

- ⇒ **Le système en annuités.** C'est le système en vigueur actuellement en France dans les régimes de base dont celui de la Fonction Publique que les agents soient fonctionnaires ou contractuels.
- ⇒ **Le système à points.** Ce système est celui en vigueur dans les régimes complémentaires du secteur privé.
- ⇒ **Le système dit « notionnel »** ou système en comptes personnels de cotisations. Ces dernières sont liées aux salaires perçus et au taux de cotisation. Elles sont revalorisées au fil du temps et converties en pension au moment du départ, suivant des modalités variables : le calcul des pensions peut le cas échéant prendre en compte l'espérance de vie moyenne de la génération de l'assuré en fonction de l'âge de départ.

C'est donc une véritable remise à plat du système qui s'impose. Celle-ci devra s'inscrire dans un contexte d'amélioration de l'emploi, celui des jeunes ou celui des seniors. ■

Le nouveau site de la CFDT Centrale Finances a ouvert récemment.

Vous le découvrirez à l'adresse suivante : <http://www.cfdt-finances.fr/-Centrales-.html>

Pour adhérer, Je contacte le SPACEF, SYNDICAT CFDT centrale finances

- Bâtiment Necker - Télédock 704, 120, rue de Bercy – 75572 PARIS CEDEX 12
- Courriel : syndicat-cfdt-centrale@syndicats.finances.gouv.fr -
- Site Internet : <http://www.cfdt-finances.fr/-Centrales-.html>